

Intermarché et Netto renouvellent leur soutien aux PME partenaires de la Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France (FEEF) avec la signature d'une "charte d'engagements"

Intermarché et Netto, enseignes de la proximité, soutiennent le dynamisme économique local en collaborant avec les PME des territoires. Dans le contexte inflationniste inédit et à l'orée de la nouvelle campagne annuelle de négociations, Intermarché et Netto restent plus que jamais à l'écoute des PME partenaires de la FEEF, et renforcent leurs liens pour construire ensemble un cadre privilégié de collaboration.

Des engagements concrets

Par cette "charte d'engagements", les PME bénéficient d'une meilleure visibilité et d'un accès simplifié aux acheteurs des enseignes Intermarché et Netto, avec un référencement facilité. Les engagements d'Intermarché et Netto ont été enrichis pour accompagner au mieux le développement des PME partenaires de la FEEF, avec de nouveaux engagements concrets sur trois ans – tels que :

- Le soutien à la trésorerie en permettant de **réduire le délai de paiement** sur demande par rapport aux délais indiqués dans les CGV :
- **L'absence de pénalités logistiques** pour une durée de 3 ans pour les TPE/PME alimentaires et non alimentaires réalisant 50 millions d'euros de CA maximum. Un moratoire sur les pénalités a été mis en place depuis le 13 octobre 2022 :
- **Un plan de développement régional** : élargissement de l'offre, renforcement des assortiments de produits régionaux sur les planches merchandising permettant ainsi une meilleure visibilité pour les PME ;
- **Un plan de soutien aux PME+** : mise en place de deux opérations nationales par an (au lieu d'une jusqu'ici) avec un relai sur le drive et le site e-commerce, sensibilisation des équipes nationales et régionales par le biais de réunions organisées avec la FEEF, suivi du niveau de référencement en région, accès facilité aux labellisés FEEF non référencés.
- Mise en place également des **statistiques de vente gracieuses** et mensuelles pour les ETI/PME jusqu'à 50 millions d'euros et pour les ETI/PME labélisées PME+ jusqu'à 100 millions d'euros.

Un engagement durable pour réussir ensemble

Cette "charte d'engagements" est un levier de sécurisation des relations commerciales, dans le respect du cadre réglementaire, prenant en considération la contribution positive des PME adhérentes à la FEEF au développement des enseignes Intermarché et Netto.

Pour Christophe Chineau, Président d'Intermarché et de Netto, « *cette collaboration renforce et développe des partenariats durables évoluant dans une relation de confiance. Elle permet également de proposer à nos consommateurs des gammes différenciantes, personnalisées et locales, créant ainsi de la valeur pour nos points de vente* ».

Pour Léonard Prunier, Président de la FEEF, « *dans cette période de crise, je salue la signature de cet accord avec Intermarché pour les trois ans qui viennent en soutien aux TPE/PME/ETI des Territoires. En particulier, le moratoire sur les pénalités logistiques pour les TPE/PME et l'accès aux statistiques de vente sont des éléments clefs pour développer un commerce plus responsable et créateur de valeur* ».



À propos du Groupement Les Mousquetaires :

Créé en 1969, le Groupement Les Mousquetaires rassemble plus de 3 000 chefs d'entreprise indépendants et 150 000 collaboratrices et collaborateurs. Avec plus de 1 850 points de vente Intermarché en France (déclinés en 4 formats : super, contact, express, hyper) et plus de 300 Netto, l'enseigne est le 2^e distributeur indépendant de l'Hexagone. Les Mousquetaires disposent d'une soixantaine d'unités de production agroalimentaires, toutes situés dans l'Hexagone, faisant d'Intermarché l'enseigne des "Producteurs & Commerçants". Les enseignes du Groupement sont Intermarché, Netto (alimentaire) ; Bricomarché, Brico Cash, Bricorama et Bricoprivé.com (bricolage) ; Roady et Rapid Pare-Brise (mobilité). Présents dans l'Hexagone, Les Mousquetaires déploient aussi leurs enseignes en Belgique, au Portugal et en Pologne.

Pour suivre l'actualité du Groupement : www.mousquetaires.com ou [@mousquetairesfr](https://twitter.com/mousquetairesfr)

À propos de la FEEF :

La Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France, créée en 1995, rassemble près de 1 000 entreprises indépendantes, fournisseurs alimentaire et non alimentaire de la distribution. Sa vocation est de mieux armer ses adhérents dans les négociations commerciales, de diversifier leur business (GD, RHD), de renforcer leur singularité RSE via le label PME+. La FEEF se distingue par une approche collaborative auprès des enseignes de la grande distribution afin de construire un cadre commercial adapté aux PME. De manière plus institutionnel, elle défend également les intérêts des PME auprès des pouvoirs publics. www.feef.org @FEEF_France

Contacts Presse :

Charlotte Rabilloud : 01 85 78 66 32 / 06 62 03 28 34 - charlotte@source-rp.com

Michelle Kamar : 01 85 78 66 31 / 06 09 24 42 42 - michelle@source-rp.com

Virginie Feuillebois : 06 11 59 13 56 - vfeuillebois@feef.org